

Par courriel

DIEP
Mme Emmanuelle Seingre
Mme Delphine Trunde-Jaccard
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Pully, le 18 janvier 2024

Consultation – modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités

Mesdames,

Nous faisons suite à votre courriel du 16 janvier 2024 relatif à la mise en consultation d'une modification de l'ordonnance du DFF régissant la franchise d'impôt à l'importation de biens en petites quantités, qui vise à modifier la valeur exonérée de l'impôt sur les importations pour passer d'une valeur totale de CHF 300.- par personne à CHF 150.- par personne.

Après analyse des différents documents, l'Union des Communes Vaudoises renonce à se déterminer dans la mesure où les modifications législatives envisagées ne concernent pas directement les communes vaudoises.

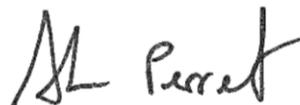
En vous remerciant d'avoir consulté notre Association, nous vous prions de recevoir, Mesdames, nos meilleures salutations.

Eloi Fellay



Directeur

Amélie Ramoni-Perret



Juriste